

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE

DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE

(BRUXELLES)

Tome XIII

(Deuxième série, tome III)

ANNÉE 1899

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

112, rue de Louvain, 112

Publié, par suite de circonstances spéciales, en 1902.)

des paquets de dunes de 25 à 30 mètres de hauteur. La situation topographique de ces dunes confirme l'observation de M. *Van den Broeck*, que la proximité de l'eau ou de l'humidité est indispensable pour retenir et agglutiner les sables et en constituer une dune.

M. *Mourlon* a rencontré en pleine Campine des dunes énormes, d'âge pliocène, présentant l'aspect de véritables collines.

V. DORMAL. — Quelques rectifications géologiques.

Je n'ai pas écrit la présente note dans un but de polémique ni par esprit de contradiction, mais pour empêcher qu'à l'avenir on ne retombe dans les erreurs qui y sont signalées. Je demande à l'avance pardon à mes meilleurs amis, que je dois forcément mettre en cause.

1° LES ROCHES POLISSOIRS DU « BRUSEL », A SAINT-MARD.

Ces polissoirs gigantesques ont été signalés en premier lieu par M. *Sondag* (1), qui annonce la présence de *quelques gros cailloux de silex rouge*.

M. A. de Loë signale et décrit les mêmes polissoirs (2) et dit : *Ces blocs de grès du terrain jurassique (grès de Virton)*.

M. A. Cels (3) : *Dans les prés traversés par le Brusel, se trouvent quatre énormes blocs de grès de Luxembourg*, et en note il indique que ce renseignement lui a été donné par M. le Dr Jacques.

M. Purves (4) les considère *comme les vestiges de l'ancienne extension orientale des couches tertiaires inférieures du bassin de Paris*. La roche, pour lui, est un grès blanc grisâtre ou jaunâtre, très dur, et aucune roche semblable ne s'observe en place dans la région jurassique du Luxembourg. Ces blocs épars sont ici attribués à une assise tertiaire dénudée.

Voilà donc une roche qui devient, suivant les auteurs, du silex, du grès de Virton, du grès de Luxembourg et enfin du grès tertiaire.

Lorsque j'ai effectué la révision de la feuille de Lamorteau-Ruette, j'ai examiné tous les blocs qui se trouvent dans les prairies longeant le Gex-Bois, le bois de Lahan et le bois des Pendus. Ces blocs sont de nature très différente : il y a des blocs en calcaire de Longwy, il y en a d'autres en concrétions siliceuses provenant des schistes d'Éthe et, enfin,

(1) *Ann. de l'Inst. archéol. du Luxembourg*, t. XXIII, p. 324, et t. XXVI, p. 665.

(2) *Ann. de la Soc. archéol. de Bruxelles*, t. X, 1^{re} livr., 1896.

(3) *Bull. de la Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, t. XI, p. 83.

(4) Explication de la feuille de Ruette, p. 9.

il y en a qu'on doit rapporter à des grès tertiaires, et à ce nombre appartiennent les blocs polissoirs décrits par MM. Sondag, de Loë, Cels. Ces blocs se trouvent les uns à côté des autres, et il faut un examen très attentif pour les distinguer; les uns et les autres se retrouvent sur une longueur de 3 kilomètres environ.

Cette année, j'ai eu, à différentes reprises, l'occasion d'examiner à nouveau ces blocs, en faisant des études pour l'alimentation de la commune de Saint-Mard en eau potable.

D'autre part, une partie du bois de Lahan était déboisée précisément dans le prolongement Sud du ruisseau du Brusel.

En remontant cette vallée, j'ai retrouvé les mêmes blocs tertiaires épars, mais à la cote 383, ces blocs passent au poudingue; en ce point, la roche paraît être en place; un peu plus haut (cote 390), j'ai retrouvé un bloc présentant une cuvette identique à celles signalées par M. de Loë dans les blocs du trou d'Ario.

Enfin, sur le plateau, j'ai vu une ancienne carrière où l'on exploita jadis ces grès pour l'empierrement des routes. Ces blocs sont enfouis dans du sable blanc jaunâtre et le tout présente un aspect analogue aux sable et grès de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Dans le fond de la carrière, on peut observer le calcaire de Longwy dans un aiguigeois où une source s'engouffre encore actuellement.

Voilà donc les grès tertiaires retrouvés en place avec gravier de base, et ils formaient vraisemblablement un lambeau d'environ 3 kilomètres de long, s'étendant de Stockfontaine au bois de la Côte.

Il me paraît vraisemblable que l'homme néolithique a utilisé les polissoirs de Saint-Mard, non pas dans le fond de vallée où MM. Sondag, de Loë, etc., les ont signalés, mais sur le plateau même, là où j'ai trouvé le cinquième polissoir. On sait, en effet, que l'homme de cette époque habitait de préférence les plateaux.

S'il en est ainsi, les blocs polissoirs de la prairie se trouvaient, à une époque relativement récente, sur les bords du plateau qui couronne le bois communal de Saint-Mard.

La position qu'ils occupent indique d'ailleurs qu'ils ont roulé sur le flanc de la vallée.

2° LES SOI-DISANT SABLES TERTIAIRES DE MARBEHAN.

En 1893, je publiai une note intitulée : « Un nouveau gîte de sable, stratifié, tertiaire, en Ardenne, » dans les *Annales de la Société géologique de Belgique*, tome XX, page cxi. Je signalai dans cette note l'existence

d'une poche de sable tertiaire sur le territoire de la commune de Mortehan (Semois).

M. Van den Broeck, dans son « Coup d'œil synthétique sur l'Oligocène belge » (*Bull. de la Soc. belg. de Géol., de Paléontol. et d'Hydrol.*, t. VII, p. 246), reproduit un passage de ma note, mais au lieu de Mortehan, il écrit Marbehan.

M. Forir, dans une analyse bibliographique du travail de M. Van den Broeck (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. XXII, bibliographie, p. 7), dit qu'il a eu l'occasion de voir le gisement de Marbehan et qu'il est disposé à le rapporter au Tongrien.

Il existe, en effet, à Marbehan, des sables vers les cotes 360 et 365, mais ces sables, de par les fossiles (*Avicula contorta*, ossements de Sauriens), appartiennent au Rhétique (grès de Mortinsart).

Les sables signalés dans ma note se trouvent à Mortehan et non à Marbehan. Mortehan est situé entre Herbeumont et Cugnon, sur la feuille géologique d'Herbeumont-Chiny, qui est actuellement dans le commerce.

Je signale en passant un dépôt local d'argile plastique à 1 kilomètre environ au Sud de Sugny (feuille de Sugny-Pussemanage).

Cette argile pourrait bien appartenir au Tertiaire; toutefois, n'ayant pu étudier les conditions de gisement, je ne puis l'affirmer d'une manière formelle, car elle pourrait être tout aussi bien d'âge liasique.

5° L'OSTREA MARSHII.

Dans le tome XXXIII des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, page 259, M. Tandel signale un coquillage fossile trouvé en démolissant l'ancienne tuilerie de Saint-Mard; M. Rutot décrit ce fossile comme une monstruosité de l'*Ostrea Marshii*. M. Tandel ajoute que cette huître provient, selon toute probabilité, de la carrière où l'on extrayait la terre pour l'ancienne tuilerie. Cette carrière, d'après mes constatations, était ouverte dans le niveau à *Harporceras striatulum*.

La conclusion serait que l'*Ostrea Marshii* se trouve dans la partie supérieure de la marne de Grand-Court. Or il n'en est rien; l'exemplaire signalé est un fossile roulé et tombé du calcaire de Longwy dans la marne sous-jacente. A mon avis, ce n'est pas une monstruosité, mais un fossile abîmé par des effets mécaniques et par les agents de l'atmosphère, et ce fossile appartient au calcaire de Longwy et non à la marne de Grand-Court.

Arlon, 27 décembre 1898.